



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.172

AMÉNAGEMENT DURABLE
22 RUE SADI CARNOT
DÉCLASSEMENT

Autorisation - Approbation

0380

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

La Ville d'Armentières est propriétaire d'un immeuble de bureaux sis 22 rue Sadi Carnot, cadastré CT 119, pour une contenance de 543m², précédemment exploité par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en tant que Trésorerie Municipale et récemment libéré d'occupation.

L'immeuble ne correspondant pas à un besoin identifié pour la collectivité, le lancement d'une procédure de cession à l'amiable avec mise en concurrence a été autorisé par délibération DE23.066 en date du 9 juin 2023.

Ces locaux avaient un usage public, ils doivent faire l'objet d'un déclassement afin de revenir dans le domaine privé avant de procéder à la vente.

Ces locaux sont restés inoccupés depuis leur libération par les services des impôts le 31 mai 2023. La désaffectation de cet immeuble est ainsi constatée depuis lors.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le déclassement de l'immeuble sis 22 rue Sadi Carnot (parcelle CT 119).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme
Le Maire,



Bernard HAËSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille